

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
DE GUYANE ET DE MARTINIQUE**

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

En complément de la liste d'aptitude du 20 septembre 2022, et au terme de la séance du 23 octobre 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude complémentaire pour la :

Spécialité MÉDECINE D'URGENCE

(Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	BEN AMOR	Sandi
2	BENJAMIN	Bladimir Gabriel
3	BONKOUNGOU	Amidou
4	COULIBALY	Issa
5	DIOUF	Ndiouma Bourguette
6	EDJOKOLA MUNYUBU	Alphonse
7	FIFATIN	Morelle Sidoine Lawe
8	KAMANO	Faya Etienne
9	KONDOMBO	Ousseni Ouango
10	KONE	Abdoul Karim
11	LOYEM SONWA	Nelly Claire
12	NANA	Robert Samyeguida
13	TCHUINGUIA FOTSO	Justine Noelle

Cette liste complémentaire est valable 18 mois

Fort-de-France, le 23 octobre 2023

Anne BRUANT-BISSON
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Par délégation

Fatiha NEHAL
Directrice déléguée
à l'offre de soins

